



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolémie

Question écrite n° 40300

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nécessaires améliorations qu'il convient de mettre en oeuvre en matière de traitement de la sécurité routière. En effet, notre pays compte un nombre d'accidents de la route nettement supérieur à ceux enregistrés dans la plupart des pays européens. Pour le seul département de Vaucluse mais aussi pour nombre d'autres départements, l'alcool et la vitesse sont des facteurs aggravants incontestables notamment chez nos jeunes concitoyens. Pour remédier à cette situation, des responsables de discothèques entendent soumettre facultativement leur client à l'éthylotest. Compte tenu du coût unitaire des éthylotests et de la nécessité d'endiguer les accidents dramatiques et mortels sur l'ensemble de notre territoire il lui demande de lui indiquer s'il entend favoriser de telles initiatives en contribuant au financement des instruments nécessaires au dépistage d'alcoolémie.

Texte de la réponse

La consommation d'alcool par les conducteurs est une cause présente dans 37 % des accidents mortels. Les jeunes, qui sont particulièrement concernés, représentent donc une cible essentielle de la politique de la sécurité routière. Deux campagnes nationales, relayées dans un grand nombre de départements, ont été organisées à la fin de l'année 1999 et pendant l'été 2000, sur le thème du conducteur désigné : « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas. » Les jeunes se rendant en discothèque sont incités à choisir un conducteur chargé d'assurer leur retour. Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, des crédits sont alloués aux préfetures pour soutenir les actions locales. L'achat d'éthylotests pour sensibiliser les jeunes aux risques de l'alcool au volant peut entrer dans ce cadre de financement. Certaines discothèques ont relayé les campagnes nationales et mis des éthylotests à disposition des conducteurs rentrant chez eux. Tous les documents de sensibilisation ont été mis à leur disposition par la sécurité routière. Deuxième volet de la politique gouvernementale pour modifier les comportements, complémentaire de la sensibilisation, le renforcement des contrôles et des sanctions a conduit à l'acquisition massive d'éthylotests, en particulier des modèles électroniques, par les unités de gendarmerie et de police, dans le cadre d'un programme d'acquisition de matériels de contrôles d'un montant de 160 MF sur trois ans. Ces unités ont été particulièrement mobilisées depuis le mois de mai dernier, en particulier pour intensifier les contrôles à proximité des discothèques, dans le cadre des plans de contrôles routiers initiés lors du comité interministériel sur la sécurité routière d'avril 1999. Ces programmes de sensibilisation et de contrôles ont permis une diminution des décès sur la route de 11 % au cours des quatre derniers mois, soit 300 vies sauvées par rapport à 1999.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40300

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 280

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6087